

Etat des lieux détaillé de l'animation territoriale en faveur des milieux humides des vallées du Rhône et de la Saône 2019

Table des matières

1. Définition partagée de l'animation territoriale dans le cadre de l'étude	1
2. Méthode.....	2
3. Phase 1_ Inventaires des structures, personnes contacts et cadres de gestion.....	3
4. Phase 2_ Identification de l'animation territoriale active par zone humide	5
5. Premiers résultats et analyses.....	7
5.1. Les limites et points de vigilance dans l'utilisation et l'analyse de ces données	7
5.2. Bilans chiffrés thématiques, cartes	8
5.3. Bilan et perspectives	13

1. Définition partagée de l'animation territoriale dans le cadre de l'étude

Animation territoriale en faveur des zones humides (ATZH)

Accompagnement d'un territoire pour une meilleure prise en compte de la problématique des zones humides dans le cadre de procédures territoriales et/ou pour faire émerger des démarches de préservation, gestion et/ou valorisation des milieux humides.

Pour cela, un « animateur territorial » agit en :

- **ayant un rôle de "veille" :**
 - **facilitant/prenant en charge le porter à connaissance** des inventaires et données, voire dans certains cas une actualisation des inventaires
 - **assurant une présence dans les instances de pilotage** des procédures et des démarches du territoire, notamment les documents d'urbanisme
 - **pratiquant une animation territoriale active** : démarchage des potentiels maîtres d'ouvrage et des financeurs, organisation de réunions, mise en lien, facilitation... pour initier des dynamiques locales et accompagner l'émergence de projet
- C'est la partie que l'on appelle « **Animation territoriale active** »

- **accompagnant la mise en œuvre des projets** portés par des collectivités (« assistance à maîtrise d'ouvrage ») : appui à la construction de cahier des charges, au suivi des éventuels prestataires, à la réalisation technique du projet.

2. Méthode

L'objectif de l'étude est de faire un **état des lieux de l'animation territoriale pour l'émergence de projets**, afin d'avoir une meilleure connaissance du territoire du plan Rhône, des acteurs et des actions sur les milieux humides, et de cibler les zones humides sur lesquelles l'animation territoriale est à dynamiser.

- **Première phase : Inventaires des structures, personnes contacts et cadres de gestion**

Cette phase a pour but :

- L'identification des cadres de gestion présents sur le territoire du plan Rhône
- L'identification des « opérateurs animation territoriale » concernés par le plan Rhône

Elle est basée sur un travail de collecte et de compilation de données et de travail avec les « acteurs relais » du réseau (réunion du 30 novembre 2018 complétée par des échanges mails).

- **Deuxième phase : Identification de l'animation territoriale active par zone humide**

La phase 2 à **l'échelle de chaque zone humide identifiée** est menée pour affiner l'état des lieux de l'animation territoriale effective (l'existence d'un cadre de gestion et d'une structure porteuse n'impliquant pas forcément de l'animation territoriale sur l'ensemble du périmètre).

Cette phase a pour but :

- De produire un état des lieux à l'échelle de précision de la zone humide ;
- De croiser ensuite les actions d'accompagnement à l'émergence de projets aux priorités identifiées sur les Zones Humides du Plan Rhône (données résultant de l'analyse élaborée par l'Agence de l'eau sur la base de l'étude de contribution à l'élaboration de la stratégie portée par la FCEN en 2015-2016) ;
- De commencer le travail allant vers une base de données unique (base de données de l'animation territoriale incluant le tableau de bord des actions).

Cette phase centrale de l'étude s'organise ainsi :

- un premier travail de préparation de la base de données
- des enquêtes auprès des acteurs-relais et des gestionnaires du territoire et la constitution et complétion d'une base de données : 7 réunions de travail en petits groupes géographiques avec les acteurs relais du réseau (de mai à septembre 2019)
- une phase de complétion/relecture par mail à partir de la base de données envoyée à tous les acteurs-relais + les opérateurs de l'animation territoriale (octobre-novembre 2019)
- la finalisation et le toilettage de la base de données
- son analyse et la production de cartes.

3. Phase 1_ Inventaires des structures, personnes contacts et cadres de gestion

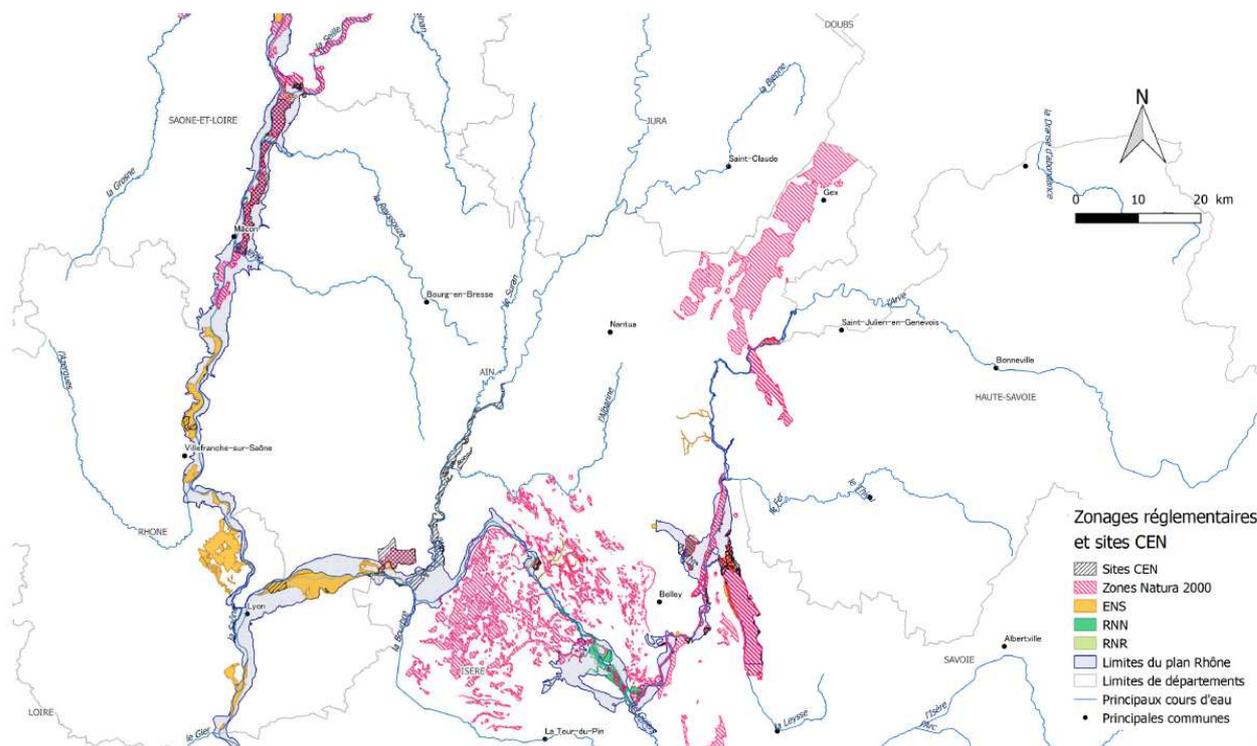
La phase 1 de l'étude a eu lieu entre octobre et décembre 2018.

- **Une première étape de collecte et compilation de données** a été menée, afin de lister tous les cadres d'intervention réels ou potentiels ou procédures de gestion sur le territoire¹, avec pour chaque cadre son zonage :
 - Natura 2000 (Directive Habitats et Oiseaux) : site DREAL - Ministère
 - Réserves naturelles (nationales et régionales) : site DREAL - Ministère
 - Espaces naturels sensibles (ENS) : Consultation de chaque Conseil départemental
 - Sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) : Consultation de chaque CEN
 - Contrats de milieux (rivière) et contrats verts et bleus : Sandre/Gest'eau ; Agence de l'Eau Loire Bretagne ; Carmen
 - SAGE : Sandre/Gest'eau

- **Des cartes (annexes 1.1 à 1.4 et 2.1 à 2.4)** ont été élaborées à partir des couches SIG compilées, lesquelles constituent une base de travail pour mieux appréhender le territoire.
 - Une série de cartes (4 sur le territoire) sur les contrats de milieux et planification (contrats de rivière, contrats verts et bleus, SAGE)
 - Une série de cartes sur les zonages réglementaires (Natura 2000, réserves naturelles, ENS) et sites gérés par des Conservatoires d'espaces naturels.

¹ Procédure qui peut être accompagnée par l'animation territoriale ou au sein de laquelle un poste est dédié/ comporte des actions d'animation territoriale.

Zonages réglementaires et sites CEN du plan Rhône



Réalisation : FCEN & CEN Rhône-Alpes, 2018
Source des données : FCEN, CEN Rhône-Alpes, MNHN (INPN), OIEau, CDD1/07/26/30/38/69/71/73, IGN

Exemple : carte des zonages réglementaires et site CEN sur le Rhône amont
L'ensemble des cartes est en annexe de ce rapport (annexes 1.1 à 1.4 et 2.1 à 2.4).

- **Une réunion de travail** (type comité de pilotage) a rassemblé les grands opérateurs et acteurs-relais impliqués dans le réseau le 30 novembre 2018. Elle a permis de présenter l'étude et d'ajuster et valider sa méthode. Un temps de production, avec l'aide des cartes de travail produites, et complété par des échanges mails, a permis de construire une **première liste des opérateurs concernés par l'animation territoriale** : nom de la structure, contact, nom du cadre de gestion associé, compilés dans des tableaux excel.

4. Phase 2_ Identification de l'animation territoriale active par zone humide

La phase 2 de l'étude a eu lieu en 2019.

- **Préalable : les données existantes**

Plusieurs bases de données existantes, dont certaines ont été utilisées pour construire la trame de la base de données de l'étude :

- Une **base de données des zones humides** du territoire du plan Rhône, fournie par l'agence de l'eau RMC. (Cette base de données vient elle-même d'un travail fait par l'Agence de l'eau à partir de la base de données des zones humides du territoire élaborée dans le cadre de l'étude de contribution à l'élaboration de la stratégie plan Rhône, portée par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels en 2015-2016. Une note synthétique présentant le travail de l'Agence de l'eau pour élaborer cette base est en annexe 3.)
 - Le **tableau de bord** des actions en faveur des zones humides du plan Rhône, construit en 2016 par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels dans le cadre de l'animation du réseau, et renseignés par les acteurs en 2016 puis 2018. Ce tableau liste les projets mais ne comportait pas d'information géographique plus précise que la commune du projet.
 - La base de données indiquant les **priorités** identifiées sur les zones humides du Plan Rhône par l'Agence de l'eau (priorisation par zone humide, en croisant les enjeux eaux et les pressions : plusieurs catégories par nombre de pressions cumulées sur les zones à enjeux)².
 - Les éléments des **cadres de gestion** présents (cf infos collectées en phase 1 de l'étude)³
- **Une base de données a été construite à partir de celle fournie par l'Agence de l'eau, à laquelle des champs ont été rajoutés pour préparer l'enquête.**

La méthode et les éléments techniques relatifs à cette base de données sont détaillés dans l'annexe 4.

² Mettre en annexe la note de synthèse de l'Agence de l'eau

³ Ces éléments pourront être visualisés avec ceux de la base de données mais n'y ont pas été associés.

Voici un aperçu des champs existants :

<i>données des inventaires départementaux compilés dans l'étude FCEN 2015-2016 et recompilées par l'Agence de l'eau en 2017-2018 (couche "Zones humides polygones")</i>				<i>Eléments de localisation</i>			
<i>ID</i>	<i>code_zone humide</i>	<i>Nom de la zone humide</i>	<i>Nombre d'hectares</i>	<i>Vallée (Rhône ou Saône)</i>	<i>Région</i>	<i>Département</i>	<i>Commune (s)</i>

<i>zone prioritaire identifiée par l'Agence de l'eau (enjeux « eau ») (OUI/NON)</i>	
<i>SI OUI : Nombre de types de pression identifié (1, 2 ou 3)</i>	<i>SI NON : « pas de pression et pression faible », « une pression au moins moyenne », ou « une pression au moins forte »</i>

Voici les champs ajoutés, que nous avons demandé de renseigner par les acteurs :

Type d'animation territoriale	Structure(s) accompagnante(s)	Personne contact	Adresse contact	Collectivité ou autre structure accompagnée	nature de l'action envisagée	Si non : raison (Il ne s'est jamais rien passé / AT antérieure mais qui n'a pas fonctionné / veille uniquement)	Remarques
--------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------	------------------------	--	-------------------------------------	--	------------------

Il a également été demandé aux acteurs de faire le lien entre le **tableau de bord** des actions et la **base de données AT** afin de pouvoir avoir les informations des projets à l'échelle de la/des zones humides.

- **Enquête auprès des acteurs-relais et des opérateurs concernés par l'animation territoriale**

Une phase d'enquête a été menée, comportant 7 réunions de remplissage de la base de données avec les acteurs-relais, 1 réunion à laquelle l'ensemble des opérateurs concernés en Languedoc-Roussillon ont été conviés, ainsi qu'une phase de relecture/complétion par mail et téléphone pendant laquelle l'ensemble des opérateurs identifiés (cf phase 1) ont été sollicités.

La notice de remplissage envoyée aux acteurs lors de la phase de relecture est en annexe 5.

Remarque : Ce travail a également permis de mettre à jour en partie le tableau de bord.

- **Finalisation de la base de données, analyses et cartes**

A parti des données collectées :

- Une fusion a été faite entre la base de données AT et le tableau de bord pour les données qui ont pu être associées.
- Des analyses des données ont été faites ainsi que des cartes (pour mieux visualiser cet état des lieux).

5. Premiers résultats et analyses

5.1. Les limites et points de vigilance dans l'utilisation et l'analyse de ces données

- **Les zones de forêt non prises en compte** : Dans les inventaires utilisés au départ pour former les polygones, les forêts alluviales n'ont pas été prises en compte dans la région Bourgogne-franche-Comté : ainsi de nombreuses zones humides ne sont pas dans la base de données.
- **Le découpage des polygones** : correspond souvent à un regroupement de zones humides (cf note technique en annexe 4). Parfois l'animation territoriale porte sur une partie uniquement du polygone. Ainsi il n'est pas représentatif de présenter les résultats en analysant les surfaces, ces derniers sont tous présentés en % de zones humides concernés, il faut prendre ces chiffres avec précaution.
- **La non-exhaustivité du remplissage** : Plusieurs gestionnaires n'ont pas répondu à l'enquête. Cela nécessitera de poursuivre la complétion de la base de données par la suite. Pour les zones humides pour lesquelles nous n'avons pas d'information il a été indiqué « pas d'animation territoriale » par défaut.
- **La non exhaustivité du rapprochement avec le tableau de bord** : Sur les 158 lignes du tableau de bord, 49 [31%] ont au moins une zone humide (un polygone) de l'enquête qui lui est associée (donc 109 [69%] ne sont associées à aucun polygone et peuvent uniquement être localisées au centroïde de leur commune de rattachement). Une poursuite de ces liens entre le tableau de bord et la base de données sera nécessaire pour arriver à un outil unique regroupant les données sur les projets mis en œuvre et les données sur l'animation territoriale.
- **Les différences d'analyse / de définition** : Lors des réunions la définition d'animation territoriale et des différentes catégories ont été rappelées mais il peut toujours y avoir des différences d'analyse entre les différents territoires et opérateurs.

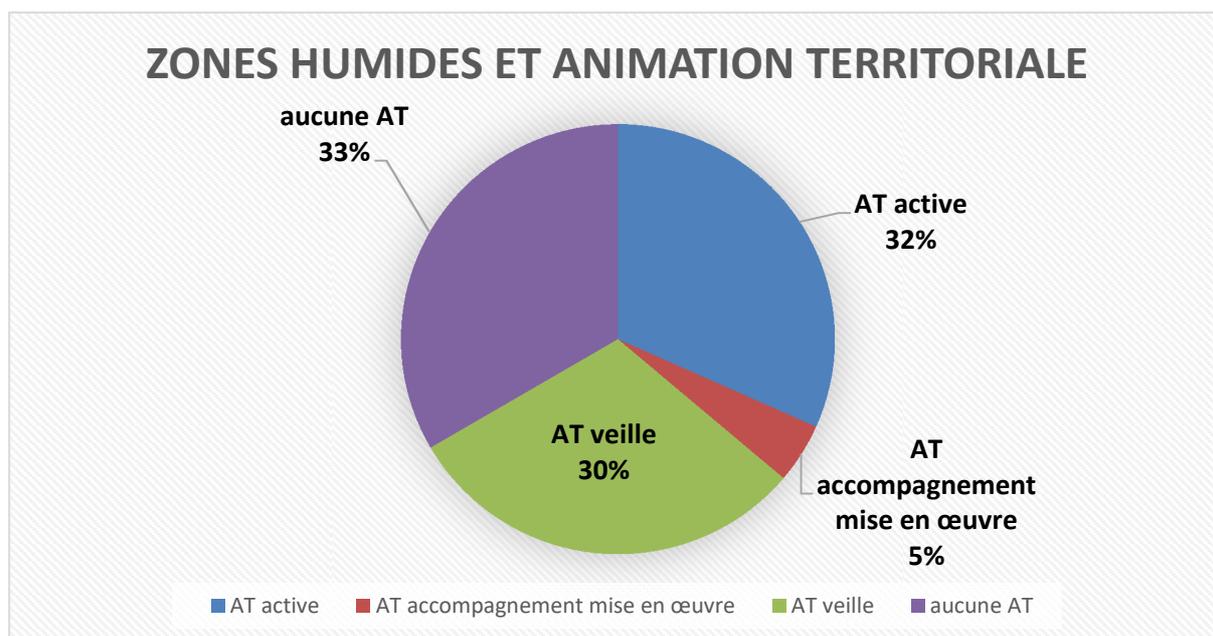
5.2. Bilans chiffrés thématiques, cartes

Voici quelques résultats issus de la base de données complétée en 2019.

○ L'animation territoriale sur le territoire du plan Rhône-Saône

Sur 2131 zones humides (polygones) de la base de données :

- **32%** font l'objet (sur tout ou partie du polygone) **d'animation territoriale active** (démarchage des potentiels maîtres d'ouvrage et des financeurs, organisation de réunions, mise en lien, facilitation... pour initier des dynamiques locales et accompagner l'émergence de projet), et 28 % de la surface des zones humides.
- 5% (et 7 % de la surface des zones humides) font l'objet d'animation territoriale pour accompagner un projet en cours de mise en œuvre (assistance à maîtrise d'ouvrage). Le projet est déjà émergé.⁴
- 30% (et 45 % de la surface des zones humides) font l'objet de veille (porter à connaissance, présence dans les instances de pilotage des procédures et des démarches du territoire, notamment les documents d'urbanisme)
- 33% (20 % de la surface des zones humides) ne font l'objet d'aucune animation territoriale.



La base de données, renseignée en 2019, indique que sur le territoire du plan Rhône-Saône 37%⁵ des zones humides font l'objet d'une action ou d'animation territoriale active, et 63 % font l'objet de veille ou d'aucune animation territoriale.

⁴ Remarque : Certains projets sont mis en œuvre mais ne font pas l'objet d'accompagnement, et les liens faits avec le tableau de bord ne sont pas complets pour le moment. Ces 5% ne représentent donc pas la totalité des projets sur le territoire.

⁵ A priori un peu plus car plusieurs projets du tableau de bord n'ont pas encore été rattachés à la base de données géographique.

- **L'animation territoriale active**

Selon la base de données renseignée en 2019 :

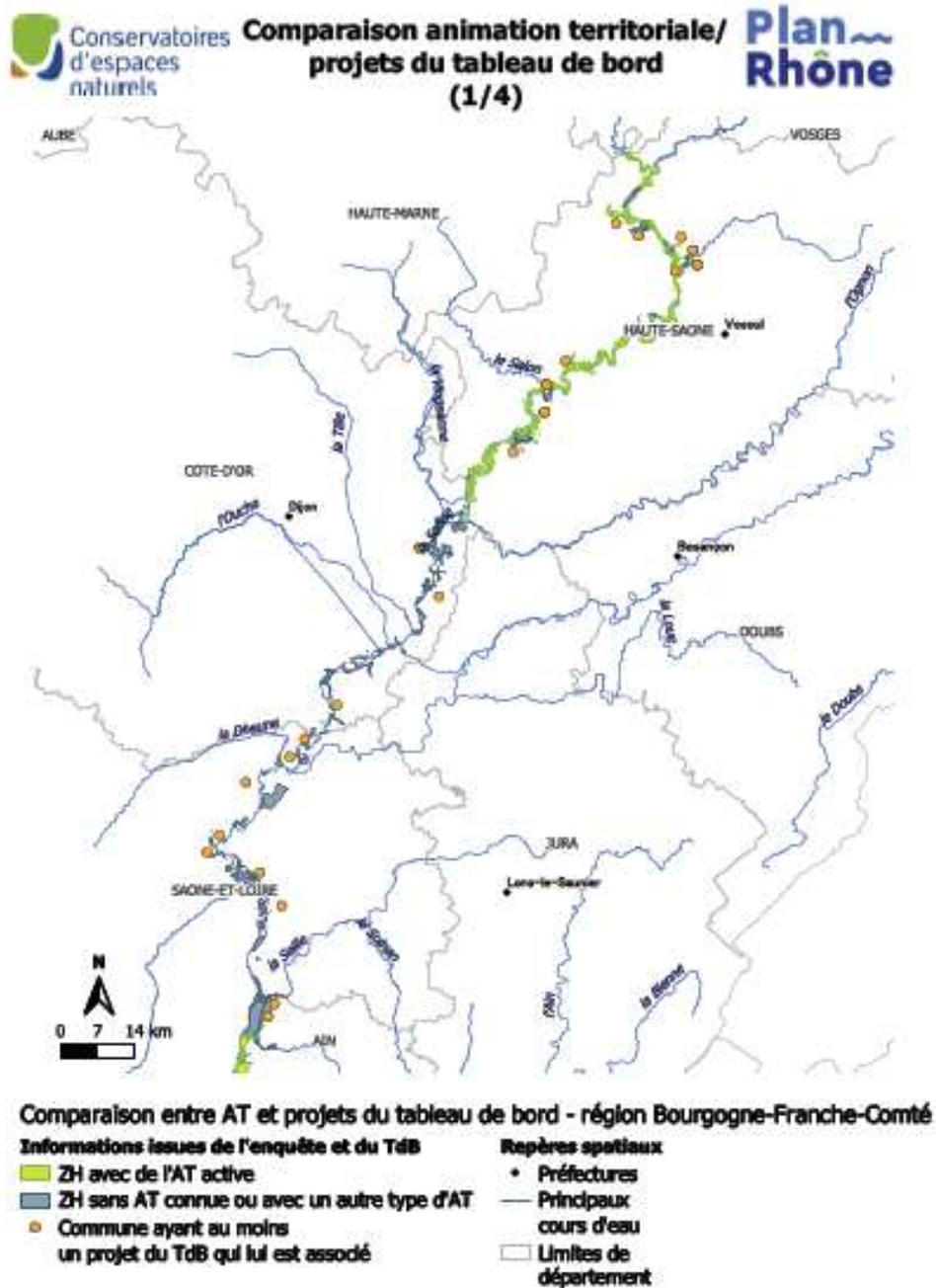
- 62 % des zones humides (et 47 % de la surface des zones humides) du plan Rhône-Saône en Bourgogne-Franche-Comté font l'objet d'animation territoriale active.
- 13 % des zones humides (et 20 % de la surface des zones humides) du plan Rhône-Saône en Auvergne-Rhône-Alpes font l'objet d'animation territoriale active.
- 11 % des zones humides (et 29 % de la surface des zones humides) du plan Rhône-Saône en PACA font l'objet d'animation territoriale active.
- 10 % des zones humides (et 26 % de la surface des zones humides) du plan Rhône-Saône en Occitanies font l'objet d'animation territoriale active.

Une grande part de l'animation territoriale active se situe en Bourgogne-Franche-Comté, ce pourcentage élevé peut s'expliquer par la présence de zones Natura 2000 couvrant une grande partie du territoire du val de Saône, et d'une collectivité territoriale porteuse d'un contrat de rivière sur la Saône et d'une démarche conservatoire sur toute sa vallée alluviale (EPTB Saône Doubs).

Sur les autres régions plus de 85% des zones humides (et 70% de la surface des zones humides) ne font pas l'objet d'animation territoriale active, ce qui semble peu.

○ Visualisation cartographique

Des cartes (annexes 5.1 à 5.5) ont été élaborées pour visualiser les zones indiquées avec de l'animation territoriale active. Sont affichés également les projets compilés dans le tableau de bord (affichés par des points aux centroïdes des communes).



Réalisation : FCEN et CEN Rhône-Alpes, 2019-2020
 Source des données : FCEN et partenaires consultés lors de l'enquête, CENRA, DNEu, IGN, AERMC

Exemple : carte AT active et projets en cours en Bourgogne Franche-Comté
L'ensemble des cartes est en annexe de ce rapport (annexes 5.1 à 5.5).

○ Croisement avec la priorisation des zones humides faite par l'Agence de l'eau

Les données de la base de données sur l'animation territoriale ont pu être croisées avec les éléments issus du travail de priorisation de l'Agence de l'eau de 2019 (basé sur des analyses d'enjeux et de pression, cf synthèse de leur travail en annexe 3).

Voici des premiers éléments chiffrés :

Type d'Animation Territoriale	Priorisation AERMC	Surface de zones humides concernée	Nombre de zones humides concernées
AT accompagnement à la mise en œuvre	Au moins un enjeu	9 365,94	43
AT accompagnement à la mise en œuvre	Pas d'enjeu (tous types de pression)	4 740,85	53
AT active	Au moins un enjeu	9 152,72	172
AT active	Pas d'enjeu (tous types de pression)	44 731,82	503
AT veille	Au moins un enjeu	22 244,12	258
AT veille	Pas d'enjeu (tous types de pression)	64 006,44	390
Aucune AT	Au moins un enjeu	23 254,78	233
Aucune AT	Pas d'enjeu (tous types de pression)	16 319,04	479
TOTAUX		SURFACE TOTALE (ha) : 193 815,71	NOMBRE TOTAL DE ZH : 2 131

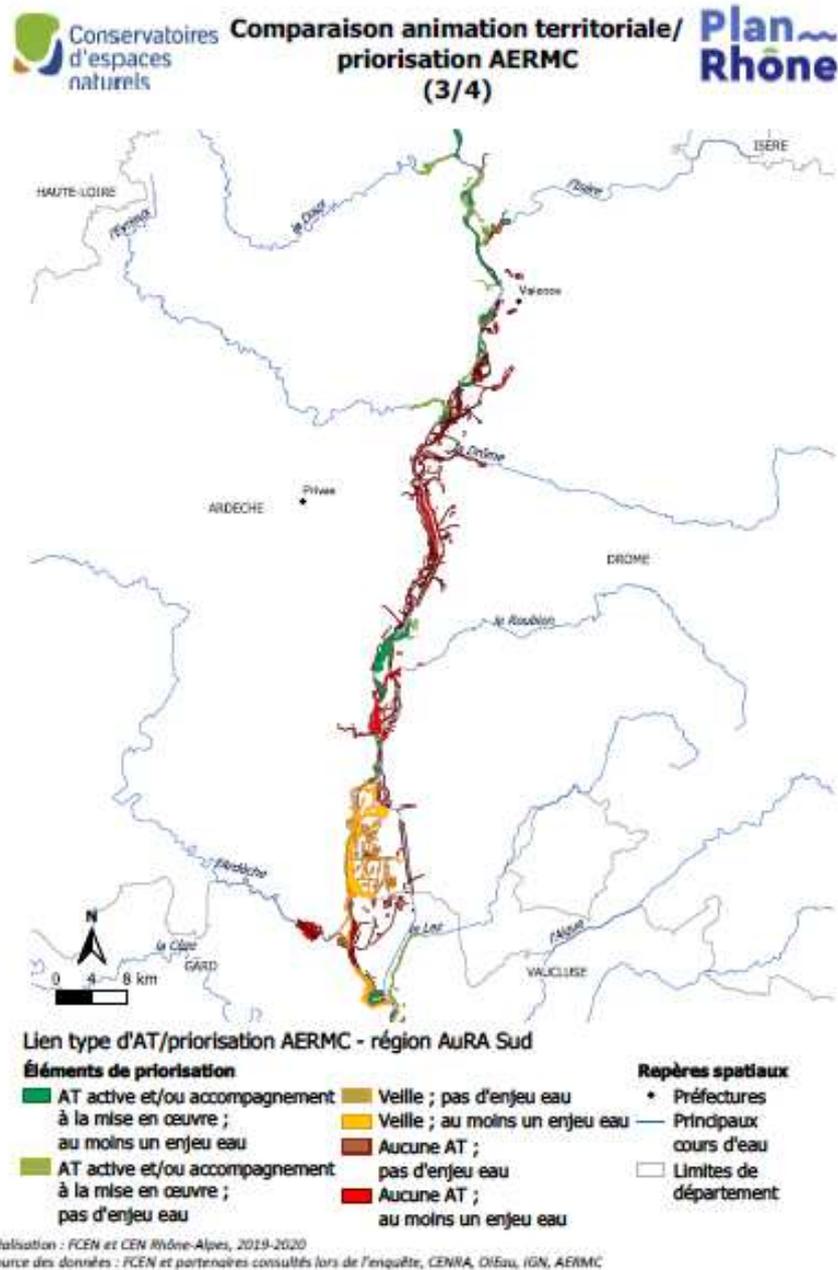
Parmi les zones humides prioritaires selon l'Agence de l'eau (avec au moins un enjeu) :

- 6% (15% de leur surface cumulée) font l'objet d'une animation territoriale pour accompagner un projet en cours de mise en œuvre
- 24% (14% de leur surface cumulée) font l'objet d'une animation territoriale active
- 37% (35% de leur surface cumulée) font l'objet d'une veille uniquement
- 33 % (36% de leur surface cumulée) ne font l'objet d'aucune animation territoriale.

70% des zones humides prioritaires selon l'Agence de l'eau (et 71% de leur surface cumulée) ne font pas l'objet de projet en faveur des zones humides ni d'animation territoriale active pour en faire émerger. 33% (36% de leur surface cumulée) ne font l'objet d'aucune animation territoriale.

Remarque : Le travail fait par l'Agence de l'eau a consisté en l'identification d'enjeux (liés à l'eau, par exemple une zone d'expansion de crues ou un captage d'eau potable prioritaire) et de pressions, avec des indicateurs homogènes sur l'ensemble du territoire. Sur certaines zones identifiées sans enjeux à l'échelle globale il peut y avoir une priorité de préservation suite à une analyse plus fine, et les projets ainsi que l'animation territoriale sur ces zones restent importants dans ce cas.

Des cartes (annexes 6.1 à 6.5) ont été élaborées pour visualiser le croisement entre les différents types d'animation territoriale et les éléments issus de la priorisation de l'Agence de l'eau.



Exemple de carte croisant la priorisation de l'agence de l'eau et le type d'animation territoriale dans le Rhône médian

5.3. Bilan et perspectives

Cette étude a permis de construire une base de données permettant de collecter les informations concernant l'animation territoriale et de faire le lien avec le tableau de bord.

- Cette base de données pourra être mise à jour au fil de l'eau
 - Pour compléter le remplissage concernant l'animation territoriale pour les territoires non encore renseignés
 - Pour poursuivre le lien entre les projets du tableau de bord et les polygones de la base de données, et aboutir à une base de données unique (plus besoin du tableau de bord).

- Un objectif de cette étude est de pouvoir avoir des informations précises pour notamment identifier les zones humides prioritaires où il n'y a pas d'animation territoriale (il pourra être testé le croisement avec des enjeux biodiversité également). Les zones identifiées pourront faire l'objet d'animation territoriale renforcée / de financements pour cette animation pour faire émerger des projets de préservation /restauration face aux enjeux et pressions identifiés.